# PRESENTATION BUDGETAIRE

2021



Conseil Municipal 08 Avril 2021

### **ELEMENTS GENERAUX**

- Article L 2313-1 du CGCT : présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointes au budget primitif.
- Budget primitif : ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année, en respectant les principes budgétaires.
- Budget primitif: 1er acte obligatoire du cycle budgétaire du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre de l'année civile.

### **ORIENTATIONS MUNICIPALES 2021**

- Proposé au vote le 8 Avril.
- Les orientations municipales:
  - Accompagnement important pour l'éducation, le sport et la culture
  - Rénovation énergétique des équipements scolaires et municipaux
  - Aménagement du centre bourg
  - Optimisation des ressources
- La volonté municipale :
  - Maîtrise des dépenses de fonctionnement en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants;
  - Capacité à contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
  - Mobilisation des subventions notamment auprès du conseil départemental, de la Région et de l'Etat.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

### Dépenses constituées par:

- les salaires du personnel communal,
- l'entretien et la consommation des bâtiments communaux,
- les achats de matières premières et de fournitures,
- les prestations de service effectuées,
- les subventions versées aux associations
- les intérêts des emprunts à payer.

### Recettes constituées par:

- prestations fournies à la population (location de salles, loyers, vente de concessions au cimetière ....)
- Les impôts
- Les dotations et subventions

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

|   |   | 2021        | 2020        |
|---|---|-------------|-------------|
| • | Chap 11 : Charges à caractère général :       | 311 240 €   | 246 500     |
|   | Chap 12 : Charges de personnel :              | 403 330 €   | 420 300 €   |
| • | Chap 14 : Atténuation de produits :           | 71 000 €    | 71 000 €    |
| • | Chap 65 : Autres charges de gestion courante  | : 386 020 € | 518 110 €   |
| • | Chap 66 : Charges financières :               | 11 500 €    | 12 200 €    |
| • | Chap 022 : Dépenses imprévues :               | 50 000,39 € | 52 868,07 € |
| • | Chap 042 : Opération d'ordre entre sections : | 3 561€      | 400 000 €   |

TOTAL : 1 236 651,39€

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### Diminution permanente depuis 3 ans des dotations de l'Etat

|                                     | 2021    | 2020    |
|-------------------------------------|---------|---------|
| Services à la population            | 5700    | 8100    |
| Impôts locaux et taxes diverses     | 579 000 | 535 000 |
| Dotations de l'Etat                 | 195 699 | 195 617 |
| Produits exceptionnels              | 5000    | 405 000 |
| Atténuations de charges             | 16 000  | 1 000   |
| Autres produits de gestion courante | 32 173  | 37 423  |

Excédent 2020 : 403 079,39 €

TOTAL: 1 236 651,39€

# Taxes 2021 Maintien des taux

Taxe Foncier Bâti: 35,17%\*

Le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) se traduit à compter de 2021 par un « rebasage » du taux de TFPB communal. Le taux de référence de la taxe foncière sur les propriétés bâties 2021 correspond à la somme des taux de 2020 de la commune et du département

Foncier Non Bâti: 84,44%

Produit attendu pour 2021 : environ 600 000 €

### SECTION INVESTISSEMENT

Préparation de l'avenir de notre commune Projets de la commune à court, moyen long terme Augmentation du patrimoine de la commune

- Dépenses constituées par l'acquisition de mobilier, de matériel, d'informatique, outillage, véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux, etc.
- Recettes constituées par :
  - > recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement)
  - les subventions d'investissement
  - > les emprunts.

## **INVESTISSEMENTS 2021**

- Rénovation énergétique des bâtiments publics,
- Création d'un city-stade et aménagement
- Achat de mobilier pour l'école et pour la médiathèque
- Achat de matériel pour les services techniques
- Réfection de toits des appartements communaux et rénovation des appartements....

### **COMPTE DE GESTION 2020**

Lors du vote du compte administratif, le compte de gestion dressé par le Trésorier est également soumis aux élus selon l'article L 2121-31 du CGCT

Il est confectionné par le trésorier qui est chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire

Le compte de gestion doit parfaitement concorder avec le compte administratif

Résultats budgétaires de l'exercice 2020 :

Investissement = -14 910,18 € Fonctionnement : + 64 241,32 €

# Compte Administratif 2020

- Principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable
- Contrôle de la cohérence avec le budget primitif
- Strictement identique au compte de gestion

### Compte Administratif 2020

| FONCTIONNEMENT |                                |  |  |  |
|----------------|--------------------------------|--|--|--|
| DÉPENSES       | RECETTES                       |  |  |  |
| 802 822,32 €   | 867 063,64 €                   |  |  |  |
|                | + Excédent 2019 : 538 838,07 € |  |  |  |
|                | 1 405 901,71 €                 |  |  |  |

Excédent de fonctionnement 2020 : 603 079,39 €

### **INVESTISSEMENT**

| DÉPENSES     | RECETTES                      |
|--------------|-------------------------------|
| 100 337,84 € | 85 437,66 €                   |
|              | + Excédent 2019 : 17 841,60 € |
|              | 103 269,26€                   |

Excédent d'investissement 2020 : 2 931,42 €

# Proposition d'affectation de l'excédent de fonctionnement 2020

403 079,39 € en fonctionnement 200 000,00 € en investissement